

Services

Le *Case Matrix Network* (Réseau de la Matrice des Affaires) offre deux catégories de services, qui sont distinctes mais liées : (1) les services en lien avec les outils juridiques et (2) les autres services. Un comité consultatif a été établi par le Directeur du Réseau pour conseiller quant à la meilleure manière d'organiser et de fournir cette seconde catégorie à travers le réseau.

[Picture 1] Luzolo Bambi Lessa, Ministre de la Justice de la RDC, Professeur Olympia Bekou (Conseillère *Case Matrix*) et Mr. Eugène Bakama Bope, expert juridique, à Kinshasa, janvier 2011.

[Picture 2] Formation de la société civile au Cambodge à l'utilisation de l'outil « Matrice des affaires » par Christan Ranheim et Sangkul Kim, Conseillers *Case Matrix*.

[Picture 3] Le CMN facilite le transfert latéral de connaissances entre le Tribunal pour les Crimes Internationaux du Bangladesh (ICT-BD) et la Chambre de la Cour Suprême des CETC, Phnom Penh, Mai 2011.

[Picture 4] Magali Maystre, Conseillère *Case Matrix*, avec le *Genocide Fugitives Tracking Unit*, au Rwanda.

Services en lien avec les outils juridiques

La *première* catégorie de services inclut (a) l'installation de la Matrice des affaires et la formation à son utilisation ; et (b) la formation à l'utilisation de la Base de données des outils juridiques. Ces Outils juridiques sont fournis gratuitement par la CPI. Ils ont été mis au point dans le cadre du Projet d'outils juridiques du Bureau du Procureur de la CPI qui, en 2005 a ouvert une partie des outils juridiques à l'ensemble de la CPI et au public. L'accès à la Base de données des outils juridiques est libre, via www.legal-tools.org, tandis que celui à la Matrice des affaires est limité aux personnes qui travaillent sur une ou plusieurs affaires concernant des crimes internationaux fondamentaux. Cet accès peut être sollicité par courriel, adressé à case.matrix@icc-cpi.int. Le Directeur du Réseau (Morten Bergsmo) est également Coordinateur du Projet des Outils Juridiques en dehors de la CPI. Il utilise le site internet du Réseau comme plateforme de gestion pour la coordination des services (a) et (b) mentionnés ci-dessus. Il s'agit donc d'une des fonctions de ce site.

[Picture 1] Session de formation à la Matrice des affaires, Konmas HAM, Jakarta, Juin 2009

[Picture 2] Des juristes de la *Comision Mexicana Para La Defensa Y Promocion De Los Derechos Humanos* (CMPDPH) s'entraînent à monter des dossiers dans le cadre d'affaires criminelles, en utilisant l'application de gestion des cas de la Matrice des affaires.

Autres services

La *seconde* catégorie de services offerts par le Réseau s'appuie sur l'expertise et l'expérience combinées des Conseillers (décrites dans la section suivante) et du Directeur du Réseau. Ensemble, ils disposent d'une expérience de premier plan et d'une large palette de compétences. Celles-ci sont nécessaires à une approche juste et efficace des violations sérieuses des droits de l'homme, susceptibles d'être qualifiées de crimes internationaux fondamentaux, tant du point de vue de la documentation, que de l'enquête et des poursuites pénales. Ceci passe également par la facilitation législative et administrative de ce type de travail, telle que la formulation des meilleures pratiques existant en la matière. Ces services sont offerts par le Réseau sur la base de requêtes adressées à son Directeur et d'un accord passé avec lui. Ils peuvent

être fournis *in situ* ou à distance, en toute confidentialité ou non, sur une base *ad hoc* ou d'un détachement. Ils incluent actuellement les activités suivantes :

- i) Conseils relatifs à l'établissement et l'organisation des unités d'enquête et de poursuites pénales pour les crimes internationaux fondamentaux : ceci inclut notamment la formulation des compétences requises, l'établissement de relations entre les différents groupes professionnels de chaque unité, la définition des exigences et fonctions qu'impliquent certains emplois, l'élaboration de budgets, la rédaction de règlements et directives encadrant les poursuites pénales, la rédaction de critères de priorisation et de sélection des affaires, l'élaboration de programmes d'investigation et d'autres tâches, la rédaction de stratégies en matières de poursuites ;
- ii) Conseils sur – ou organisation de services visant – l'information, le savoir et les compétences juridiques nécessaires à ceux amenés à documenter, enquêter sur, poursuivre, juger ou défendre contre l'allégation de violations sérieuses de droits de l'homme susceptibles d'être qualifiées de crimes internationaux fondamentaux : ceci recoupe l'organisation et la gestion des services de conseil juridique, le développement et l'utilisation des bases de données juridiques, l'utilisation des technologies de l'information pour appuyer la recherche juridique, la rédaction, la formation et autres formes de création de compétences ;
- iii) Conseils sur la rédaction et la révision de législations et autres documents pertinents en matière de violations sérieuses des droits de l'homme susceptibles d'être qualifiées de crimes internationaux: ceci inclut les mesures législatives d'importation des crimes de droit international au sein du droit pénal national, celles visant à faciliter la mise en œuvre des obligations découlant des statuts et autres instruments des juridictions pénales internationales ou hybrides, les manuels militaires portant sur le droit international humanitaire et les études de compatibilité – notamment mais pas seulement – constitutionnelle.
- iv) Conseils quant à la jurisprudence des tribunaux *ad hoc* et hybrides sur des questions de droit procédural ;
- v) Formation et entraînement aux questions mentionnées en (i), (ii) et (iii) ci-dessus : ceci inclut des formations à tous les aspects du droit international pénal, de la justice et du droit international humanitaire. Ces formations sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque utilisateur et mettent l'accent sur l'utilisation pratique des technologies de l'information. Parmi les bénéficiaires se trouvent, par exemple, ceux qui rédigent les textes législatifs, les juges, procureurs, enquêteurs et de professionnels des questions droits de l'homme et de la société civile.
- vi) Conseils sur – ou organisation de services visant – le soutien analytique aux enquêtes et poursuites de crimes internationaux fondamentaux.

[Picture 1] Tore Soldal, Conseiller Senior *Case Matrix*, en discussion avec les procureurs et enquêteurs de l'ICT-BD, Dhaka, 12 mai 2011.

[Picture 2] Dr. Patrick Treanor, Conseiller Senior *Case Matrix*, en train de donner une conférence aux procureurs et enquêteurs de l'ICT-BD, Dhaka, 7 septembre 2011.